

### 1.3.3. Les activités professionnelles

Sur les communes de la rivière de Penef, se sont développées des activités primaires : agriculture et ostréiculture, seule la commune d'Ambon n'a pas d'activité ostréicole. Peu d'industries sont présentes sur les communes de l'estuaire, en revanche 2 industries agro-alimentaires classées ICPE se situent sur la tête de bassin versant de la rivière de Penef. Le secteur tertiaire est fortement représenté avec l'activité touristique qui est concentré sur les communes de Damgan, Sarzeau, Le Tour du Parc et Ambon (plutôt sur sa partie Est hors site Natura 2000). Les paysages et les milieux ont été façonnés par l'agriculture et l'ostréiculture. L'activité touristique est développée sur la façade littorale. La fréquentation touristique de la rivière de Penef, souvent peu accessible du fait de la présence importante de zones humides, est peu importante comparé à la fréquentation du front de mer.

#### 1.3.3.1. La conchyliculture<sup>51</sup>

L'activité conchylicole est très développée sur le bassin de production de la rivière de Penef. Il s'agit d'une des premières zones de production du Morbihan. Elle regroupe, en 2008, une cinquantaine d'entreprises et 280 ha de concessions.

#### Situation géographique

La commune de Le Tour du Parc accueille la grande majorité des chantiers ostréicoles de la rivière de Penef, ce qui ne veut pas dire pour autant dire que les parcs exploités se situent dans la même proportion sur cette commune.

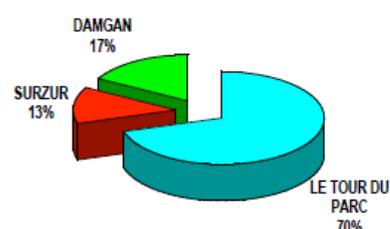


Figure 114 : Répartition des chantiers ostréicoles en rivière de Penef

#### Concessions

Les ostréiculteurs de la rivière de Penef exploitent 278 ha de concessions en Bretagne, en grande majorité dans la rivière de Penef. La moitié des ostréiculteurs (47 %) sont également concessionnaires hors Bretagne, pour une surface totale de 7 ha. Cette faible surface correspond à des parcs de captage d'huîtres creuses situés au Sud de la Loire.

68 % des bâtiments sont, pour tout ou partie, sur le Domaine Public Maritime.

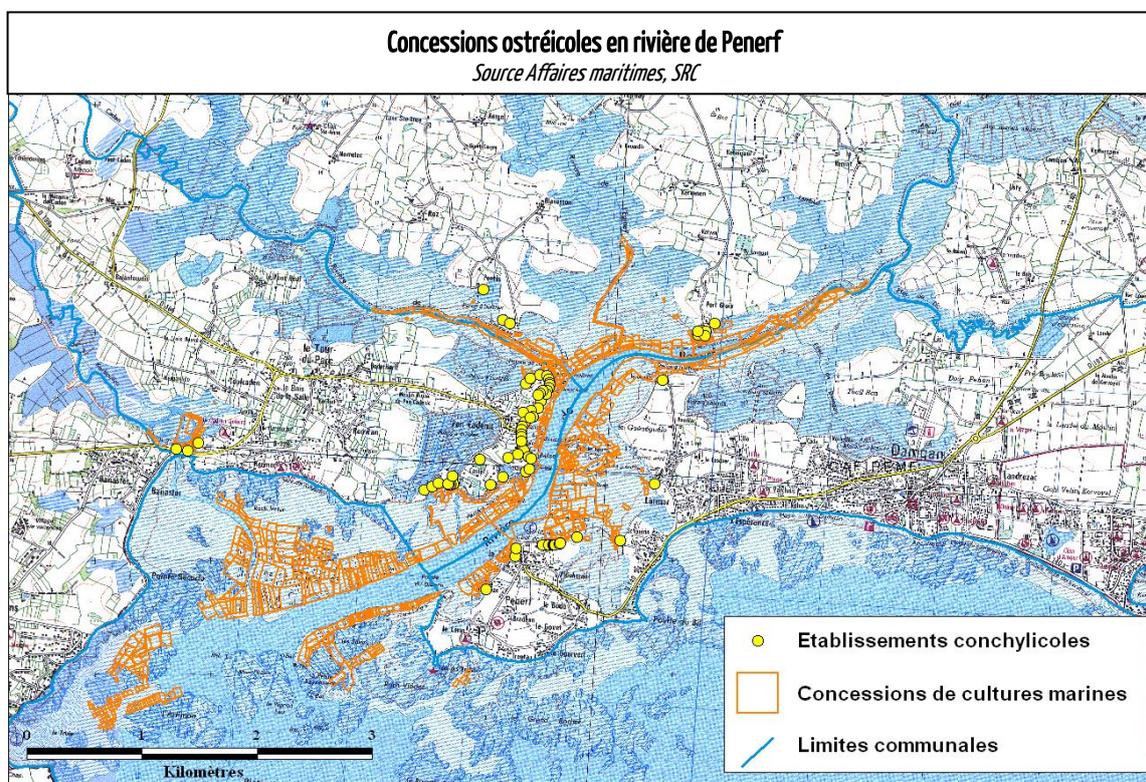


Figure 115 : Localisation des concessions de cultures marines

<sup>51</sup> « Diagnostic ostréicole de la rivière de Penef » SIAGM - janvier 2008

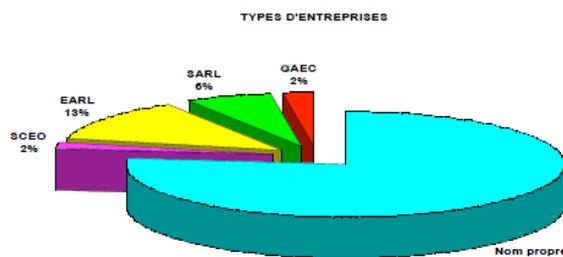
## Production

La totalité des ostréiculteurs produit des huîtres creuses. 19 % d'entre eux pêchent et/ou élèvent également des moules, 19 % des palourdes et 6 % des coques, sachant qu'un même ostréiculteur peut produire ou pêcher ces 4 coquillages. Concernant la production d'huîtres creuses, il s'agit plutôt d'entreprises familiales de petite taille puisque 61 % d'entre elles produisent moins de 50 tonnes par an, avec seulement 4 entreprises produisant plus de 100 tonnes. Les extrêmes vont de 10 à 200 tonnes.

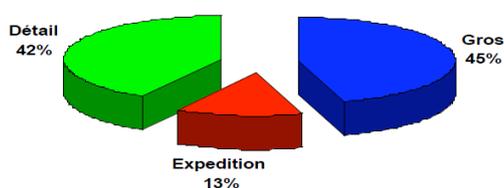
## Emplois

Les 47 exploitations regroupent 121 emplois, soit 106 Equivalents Temps Plein, c'est-à-dire la totalité des emplois, y compris saisonniers, ramenés en emplois permanents à temps plein. Une grande partie de ces emplois est représentée par la main d'œuvre familiale. Les emplois saisonniers sont concentrés sur la fin d'année, lorsque l'activité ostréicole est la plus intense. La moyenne d'âge des ostréiculteurs était, en 2008, de 44 ans. 17% des ostréiculteurs interrogés déclaraient alors vouloir arrêter leur activité d'ici 5 ans.

Figure 116 : Répartition par type d'exploitation



## Commercialisation



89% des entreprises ont un agrément sanitaire, c'est-à-dire le droit de commercialiser leurs coquillages directement pour la consommation (vente au détail ou expédition). 42% de la production est vendue au détail. La vente en gros reste bien représentée, puisque les grosses entreprises qui produisent plus de 100 tonnes par an ne font quasiment que de la vente en gros.

Figure 117 : Répartition des types de vente de la production

Dans la rivière de Penerf, l'espèce élevée principalement est l'Huître creuse. L'élevage est réalisé sur l'estran ; à plat ou en surélevé (tables ostréicoles). Certains conchyliculteurs se sont diversifiés suite à la crise liée aux fortes mortalités des Huîtres creuses juvéniles. Certains ont opté pour la mytiliculture et d'autres expérimentent l'algoculture.

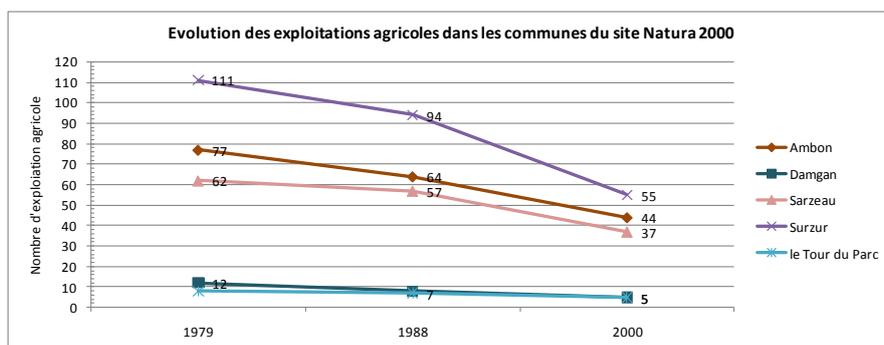
La rivière de Penerf en février 2010 a été déclassée de A en B pour le classement sanitaire des coquillages entraînant une obligation de purification en bassin insubmersible avant toute commercialisation. Pendant la période entre 2000 et 2005, la rivière n'a pas connu d'épisode de contaminations majeures en bactériologie mais sur les 3 dernières années qui ont servi de référence pour le classement en 2010, des contaminations bactériologiques dépassant les seuils ont conduit à ce déclassé. Une action de recherche des sources de pollutions est en cours dans le contrat de bassin 2010-2012.

### 1.3.3.2. L'agriculture<sup>52</sup>

Les chiffres concernant l'agriculture sont ceux du RGA 2000 en l'absence de données officielles plus récentes.

L'agriculture exerce encore une emprise importante sur le site de la rivière de Penerf, bien qu'elle soit en forte diminution ces dernières décennies. En effet, elle connaît la même déprise que dans les autres communes littorales. Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a diminué de 37%. 146 exploitations sont encore en activité en 2000 dans les 5 communes concernées. Cela représente 286 actifs, en équivalent temps plein.

Figure 118 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles



<sup>52</sup> Source « Diagnostic participatif du bassin versant de la rivière de Penerf », SIAGM, ADASEA 56 - 2003